



Fiche d'information

Rapport sur l'efficacité de la coopération suisse au développement en ce qui concerne l'adaptation aux effets des changements climatiques et leur atténuation (2000-2012)

1. Rapports sur l'efficacité de la DDC et du SECO

La DDC (rattachée au Département fédéral des affaires étrangères) et le SECO (Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche) publient régulièrement des rapports thématiques sur l'efficacité de la coopération internationale suisse. Après le rapport sur l'eau (2008) et l'agriculture (2010), le troisième rapport sur l'efficacité sera consacré au changement climatique. Le rapport (ci après RE Changement climatique) sera publié en 2014.

2. Objectif du RE Changement climatique 2014

L'objectif du RE Changement climatique 2014 est principalement de rendre compte de l'activité de la DDC dans ce domaine. Ce document permettra d'informer le public suisse intéressé et les parlementaires suisses sur l'efficacité de la coopération internationale en ce qui concerne l'adaptation aux effets des changements climatiques et leur atténuation entre 2000 et 2012. Il rendra également compte de l'usage du crédit supplémentaire de 125 millions de francs dans le domaine du changement climatique prévu par le Message au Parlement concernant l'augmentation des moyens pour le financement de l'aide publique au développement à 0.5% du RNB pour la période 2011-2012.

3. Contenu et résultats attendus du RE Changement climatique 2014.

Le mandat pour la réalisation de cette évaluation nécessite de développer une méthodologie adaptée, à l'aide de différents outils et techniques, qui permettra d'aboutir à des conclusions fondées sur des résultats consolidés au niveau des effets et de l'impact des activités de la coopération internationale dans le domaine du changement climatique. L'approche méthodologique, l'évaluation

concrète des résultats et les conclusions feront l'objet d'un rapport technique complet. Le mandat prévoit également la publication d'un rapport, rédigé sur la base de ce premier document technique, qui sera diffusé à l'aide des outils de communication modernes. En conséquence, la société mandatée devra faire preuve de compétences confirmées en matière d'évaluation et de communication, afin de pouvoir présenter de manière claire un ensemble de conclusions fondées au public concerné.

Ce document, qui recensera et évaluera les résultats en matière de CC, contribuera à l'apprentissage institutionnel au sein de la DDC et permettra d'élaborer les futurs programmes, stratégies et projets dans ce domaine.

4. Adjudication

L'évaluation sera confiée à une équipe indépendante externe à la DDC. Ce mandat sera soumis à une procédure d'adjudication au niveau internationale.